



Valeur juridique d'une offre d'achat

Par **BigPun42**, le **20/03/2012** à **22:31**

Bonjour,

je suis propriétaire d'un bien professionnel, j'ai signé une offre d'achat il y'a 1 mois auprès d'un agent immobilier et je n'ai aujourd'hui pas de nouvelle.

D'autant que d'autres acheteurs se sont manifestés et je ne veux pas me retrouver avec des problèmes.

De plus je ne possède pas l'offre d'achat que j'ai signé et l'agent immobilier m'avait signalé que l'offre n'avait pas de valeur

Qu'est ce que je risque si je signe de l'autre coté et les 1er acheteurs se manifeste par la suite

Merci de vore réponse